



Subrogation suite à une vente

Par **adel38**, le **19/12/2014 à 14:43**

bonjour,

Mon propriétaire refuse de me rendre mon dépôt de garantie pour le motif suivant:

J'ai été locataire depuis le 1er décembre 2011 jusque fin avril 2014 avec un propriétaire, il a vendu l'appartement, j'ai donc eu une nouvelle propriétaire jusqu'à mon départ fin septembre 2014.

Elle refuse de me rendre ma caution car elle est subrogée aux droits et devoirs de l'ancien propriétaire, elle me fait donc le rappel des loyers et charges depuis 2011. Elle indique que c'est comme si j'avais signé le bail avec elle depuis 2011.

A t'elle le droit ? si non que puis je lui répondre? ai je droit de considérer que les charges sont de l'enrichissement personne sans cause? merci de votre réponse. cordialement adél38